Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 22/04/2026
Publié le
ID : 022-212200208-20260414-14042026_07-DE

Département des Côtes d'Armor
Commune de BROÖNS

Procès-verbal du Conseil Municipal

Mardi 14 avril 2026

Le mardi quatorze avril deux mille vingt-six, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Broöns, régulièrement convoqué, a tenu séance à la Mairie de Broöns, Département des Côtes d'Armor.

Présents : M. Quentin RENAULT, M. Ronan KERRIEN, Mme Valérie SIMON BOTREL, M. Pierre RAMARÉ, Mme Gwenola BERHAULT, M. Patrice HIREL, Mme Céline ENGEL, Mme Martine BARBÉ, Mme Valérie BRIEUC, M. Laurent COTTAIN, M. Claude ERMEL, M. Fabrice GAUTHIER, Mme Christelle HAGUET, Mme Annie GUILLARD, Mme Mélinda LEBAS, M. Francis LORCY, Mme Nathalie MAUDEZ, M. Pascal MIRIEL, Mme Alicia PILORGET, Mme Sohie VILSALMON.

Absents : M. Florian GAULTIER (pouvoir à M. Ronan KERRIEN), M. Nicolas MAGNAN (pouvoir à M. Pierre RAMARÉ), M. Patrick RODIER (pouvoir à M. Claude ERMEL)

M. Quentin RENAULT préside la séance.

Mme Céline ENGEL est élue secrétaire de séance.

14/04/26 – 7 – Organisation municipale – Désignation de délégués au sein du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Le Conseil Municipal doit procéder à la désignation de ses membres pour siéger au sein du Centre Communal d'Action Sociale dans les cas et conditions prévus par le Code Général des Collectivités Territoriales et les textes régissant ces organismes.

VU l'article L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article R 123-7 du Code de l'action sociale et des familles,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **DÉCIDE** de ne pas recourir au bulletin secret pour la désignation des représentants du Conseil municipal au sein du Centre Communal d'Action Sociale et se prononce pour un vote à main levée.

Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 22/04/2026
Publié le
ID : 022-212200208-20260414-14042026_07-DE

- **DÉCIDE** de fixer à dix le nombre des membres du conseil d'administration, étant entendu qu'une moitié sera désignée par le Conseil Municipal et l'autre moitié par le Maire.

- **DÉSIGNE** les représentants du Conseil Municipal au sein du Centre Communal d'Action Sociale comme suit :
  - Valérie BOTREL, Martine BARBÉ, Annie GUILLARD, Christelle HAGUET, Nathalie MAUDEZ.

Le Maire certifie que le présent acte est exécutoire en application de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

BROÖNS, le 15/04/2026

Le Maire, M. ***Quentin RENAULT***

